

Comité Technique d'Etablissement du 27/11/2019

I – INFORMATION

Vente du domaine Pellaprat

II – AVIS

1. Renouvellement de l'adhésion au réseau Périnatale AUREOLE.

VOTE : POUR

2. PRE.

Nous souhaitons souligner par ailleurs, que **l'application des mesures ne peut se faire seulement si l'avis a été soumis au vote 2 fois, dans un intervalle de 15 jours** avec des pistes d'améliorations proposées.

Pour rappel, le 1^{er} CTE où l'avis a été demandé s'est tenu le **11 avril 2019** lors duquel les Organisations Syndicales ont voté CONTRE à l'unanimité sur l'ensemble des points du PRE ; **vous ne nous avez pas proposé de pistes d'amélioration dans les 15 jours qui ont suivi cette instance.**

Pour nous, la CGT, le CTE d'aujourd'hui 27/11/19 (portant sur le PRE) **ne peut en aucun cas permettre l'application des mesures** si la réglementation du CTE n'est pas respectée, **puisque l'instance d'aujourd'hui n'est pas la suite, ne s'inscrit pas dans les 15 jours consécutifs au 11/04/2019.**

=> Depuis des mois, nous n'avons aucun PV des séances précédentes. Aucune trace de ce que nous avons déjà dit précédemment concernant chaque point de votre PRE, que ce soit en CHSCT ou CTE. Nous vous rappelons que la règle est que vous nous transmettiez **les PV dans le mois** et non pas à 15 jours avant les instances qui peuvent être repoussés.

Nous nous sommes renseignés sur ce en quoi consiste un PRE, en aucun cas celui-ci ne se résume en ce que vous nous avez concocté. Jamais un PRE, en terme d'économie ne se résume à des points éradiquant des acquis des agents. Un PRE est en général pensé bien plus largement sur des mesures d'économies concernant l'ensemble du fonctionnement hospitalier. Or à aucun moment vous n'avez fait état de quoi que ce soit de ce côté-là. Á aucun moment ne sont abordés les achats et gestions matériels du GHPP, qui très certainement mériteraient de s'y pencher. Vous faites acheter des matériels médicaux en doublon (cf. en Ophtalmo par exemple) qui ne servent pas... combien coûtent ces décisions ?

Nous vous demandons depuis des mois, des chiffrages que vous nous remettez pas.

D'ailleurs en parlant chiffrage, nous vous demandons aussi les chiffres des dernières grèves, nous vous avons fait plusieurs courriers à ce sujet... auxquels vous ne répondez pas. C'est obligation que de les transmettre.

D'ailleurs nous avons désormais un doute, sur le fait que vous les transmettiez bien également à l'ARS.

Nous remarquons que vous excellez souvent à ne pas remplir vos obligations tout en vous obtenant à vous focaliser sur ce qui aurait pu être pensé convenablement.

Ce qui a occasionné notre départ des tables de négociation cet été, en date du 8 août, était votre obstination de reprendre les points tels quels, alors que le rapport *Syndex* vous invitait clairement à faire les choses autrement. Mais vous dites vouloir ne rien changer « *garder les fondamentaux* »... là sont vos termes... c'est bien à entendre que vous considérer qu'en terme d'économie, tondre les agents est *fondamental*.

Vous pensez bien que nous ne pouvons pas cautionner pareil esprit qu'est le vôtre.

Nous vous avons proposé plusieurs solutions, bien moins brutales, concernant vos « fondamentaux » mais bien entendu, jamais vous n'acceptez aucun assouplissement, tout ce que vous exigez devant être appliqué.

En réalité, vous faites sans les organisations syndicales, vous rêvez juste de nous utiliser pour faire valoir que vous appliquez vos directives avec notre consentement.

1. Concernant votre « pause repas » :

Nous ne pouvons accepter que la formule où seuls les agents qui veulent prendre une pause repas, s'inscrivent le matin sur une liste et que ce temps soit prioritairement décompté de leurs comptes temps.

2. Concernant les « astreintes » :

Nous ne pouvons accepter aucun recul, puisque les agents, dont par ailleurs nos revendications nationales actuelles concernant la valorisation des salaires n'est pas encore actée, en attendant méritent largement d'être rémunérés au $\frac{1}{3}$ et non au $\frac{1}{4}$ de leurs heures globales. D'ailleurs concernant le sujet des astreintes, nous souhaitons avoir les taux et chiffres des rémunérations des astreintes des administrateurs de garde.

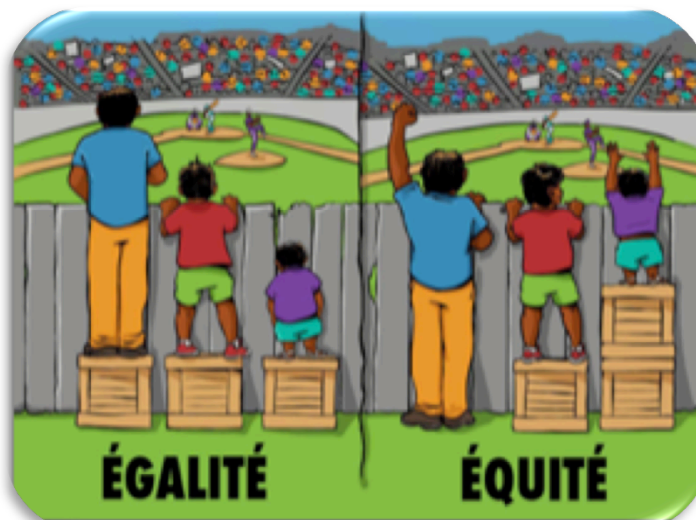
3. Concernant le « compte d'heures » CET :

Nous vous faisons remarquer que vos discours relèvent d'incohérences récurrentes depuis longtemps entre ce que vous dites et ce que vous faites appliquer, il y a comme un fleuve ! Notre tract « au fil de l'eau » était pourtant bien clair dans l'exposé de vos méthodes. Jamais il n'y a de remise en question de votre part à ce sujet, et c'est bien ce qui nous gêne dans vos façons de faire. Ce stock d'heures dont vous vous plaignez, vient non seulement dénoncer qu'il manque clairement de personnel, mais en plus vous ne permettez pas qu'il soit récupéré. Il permettrait que les pauses repas puissent être prises par bon nombre d'agents d'ailleurs... mais non... vous vous obstinez à vouloir le beurre, l'argent du beurre et le cul de la crémière. Donc nous attendons toujours notre demande de chiffrage de ce que coûte

l'absentéisme de manière éclairé — c'est-à-dire détaillé par catégories professionnelles — dû à ce management mené sur des effectifs à flux tendus qui génèrent de l'épuisement et des RPS... mais par contre là... nous attendons depuis des mois et bien entendu vous ne répondez pas, vous ne faites aucun geste pour négocier quoi que ce soit... restant obstinés sur juste l'application de vos « fondamentaux » !... qui ne sont qu'injustice d'ailleurs.

4. RTT dit « jour de solidarité »

Nous ne pouvons accepter que ce jour soit nommé ainsi, pour la bonne raison déjà énoncée d'ailleurs, que la journée de solidarité a été instituée par la loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées. Cette journée était fixée initialement le lundi de Pentecôte, jusqu'alors un jour férié et chômé. Cependant, vous nous argumentez que ce jour devrait être utilisé à renflouer le déficit du GHPP ? En quoi donc répond-elle à ce à quoi elle sert ? Donc notre proposition en terme d'économies a été : que prioritairement les agents puissent utiliser leurs comptes d'heures (dont vous vous plaignez d'ailleurs) pour équivalence de ce jour que vous leur réclamez et que les agents qui sont davantage dotés de RTT (comme vous-mêmes d'ailleurs qui bénéficiez de 20 RTT par an), puissent donner ce RTT « solidarité ». Lorsqu'on pense de pareilles mesures, il faut bien tenir compte du fait que tout le monde ne loge pas à la même enseigne et que ce que vous voulez appliquer avec « égalité », génère des iniquités... un petit dessin vous aiderait peut-être à saisir de quoi il s'agit ?



Donc, nous soutenons la **priorisation d'un piochage sur les comptes d'heures et, les cadres ou ceux qui n'ont pas de comptes d'heures, pourront reverser 1 RTT.**

Dans un PRE, ce ne sont pas seulement les agents qui doivent être impacté et s'ils doivent l'être un peu, c'est le plus doucement possible au vu des conditions de travail qu'ils traversent déjà. C'est bien ce que met en avant le rapport *Syndex* dont vous ne voulez absolument pas tenir compte.

Vos façons de faire vous décrédibilisent dans la pertinence de vos arguments et c'est bien la raison pour laquelle nous continuons de penser que ce PRE que vous devancez ne sert que vos petits intérêts et absolument rien d'autre.

D'ailleurs nous attendons que vous indiquiez par écrits — les PV — mais aussi dans les documents préparatoires

VOTE : ABSTENTION

☛ car avis déjà donné lors des précédentes instances (CHSCT extraordinaires du 31 juillet, du 8 août, CTE précédent évoquant le PRE. Nos avis sont connus depuis longue date, nos demandes de chiffrage de la balance *Absentéisme / Embauches* sont toujours sans réponse de la part de l'Administration. Mauvaise foi récurrente à laquelle il n'y pas à dire davantage.